



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES-VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GRATON Sabrina, GUIBERTEAU Cathie, LHERMENIER Sandrine (départ avant les votes), MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre,

**Visioconférence :** /

**Excusés :** ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky, LOUASSIER Nadège, MOINET Mikaël, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

**Date de la convocation :** 18 janvier 2022

**Présents :** 26

**Votants :** 26

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle DALAIS

**INTERVENANTS :**

*Hortense BRET – Responsable Pôle Patrimoine et Prospective – EAU 17*

*Etienne VITRE – Directeur CYCLAD*

**1. APPROBATION PV DU 15 DECEMBRE 2021**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le PV du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2. FINANCES : TAXE GEMAPI**

L'action Gémapienne se décline en collaboration avec 3 syndicats.

**Le SMCA, Le SYMBA, Le SMBS**

CP	COMMUNE	SYNDICAT GEMAPIEN
17250	STE GEMME	SMBS
17600	BALANZAC	SMBS
17600	NANCRAS	SMBS
17250	BEURLAY	SMCA
17350	CRAZANNES	SMCA
17250	LES ESSARDS	SMCA

17250	GEAY	SMCA
17250	NIEUL LES SAINTES	SMCA
17250	PONT L'ABBE D'ARNOULT	SMCA
17250	ROMEGOUX	SMCA
17250	ST PORCHAIRE	SMCA
17250	STE RADEGONDE	SMCA
17250	ST SULPICE D'ARNOULT	SMCA
17250	SOULIGNONNES	SMCA
17250	TRIZAY	SMCA
17250	LA VALLEE	SMCA
17250	PLASSAY	SYMBA
17250	PORT D'ENVAUX	SYMBA

Le niveau d'appel de Fonds pour l'année 2021 s'élevait à 76 002€ 84 soit un coût à l'habitant de 4,40 €.

La proposition pour l'année 2022 est de lever la taxe à hauteur de 103 692,38 € soit un coût à l'habitant de 6 €.

	PROJET 2022
Cotisation SMCA	64 959.26 €
Cotisation SYMBA	5 202,00 €
Adhésion Bassin Seudre	1 075,00 €
Adhésion FREDON	3 037,40 €
Cotisation EPTB	3 183,00 €
Convention EPTB / PAPI	8 900,00 €
Temps Agent 30 %	15 335.72 €
Travaux d'urgence	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 692,38 €</b>

Considérant l'article 164 de la loi de finances 2019 précisant qu'une fois la taxe instituée, le produit de la taxe GEMAPI devra être voté chaque année avant le 15 avril de l'exercice concerné.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la décision :

- D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 103 691.98 € pour l'année 2022.
- Et sollicite l'autorisation ou pour son représentant, à prendre toutes décisions et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 3. ENFANCE JEUNESSE : APPEL A PROJET PEAC

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le dispositif « Parcours d'Education Artistique et Culturelle » (PEAC) est toujours en cours sur notre territoire pour l'année scolaire 2021-2022.

Il rappelle que comme l'année 2020-2021, il a été proposé de lancer un « appel à projet » permettant aux structures telles que les centres de loisirs ou le Secteur Jeunesse de pouvoir répondre avec des projets plus appropriés à leur public.

Monsieur le Président cède la parole à Elodie Robineau, Coordinatrice du Projet Éducatif Local (PEL) et du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), qui développe l'ensemble des parcours :

PARCOURS	PUBLIC ET NB	ARTISTES INTERVENANTS et PARTENAIRES	BUDGET prévisionnel
<b>Projet « Audiovisuel »</b>  Créer un film de prévention dont le thème sera choisi par les jeunes festival Festi-prév 2022	<b>Secteur Jeunesse</b> Adolescents de 11 à 17 ans  10 ados 1 professionnel formé 1 intervenant professionnel de l'audio-visuel (Réalisateur) + 1 intervenant théâtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nicolas DATTILESI (vidéaste)</li> <li>Local Jeunes de Beurlay</li> <li>3 jours de stages, 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de Février</li> <li>participation au festival et restitution</li> </ul>	Budget total= 2075€  Demande de subvention= 1500€ <b>A valider</b> Versement 1200€ et solde de 300€ sur présentation du bilan
<b>Projet « initiation à la pratique DJ »</b>  Histoire du djeeing Participation à un projet collectif et découverte du mix Présentation devant parents et partenaires	<b>Secteur Jeunesse</b> Adolescents de 11 à 15 ans  16 ados 1 professionnel formé 2 intervenants professionnels Mis is cool	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maxence Marquet dj professionnel</li> <li>Local Jeunes de Soulignonnes 8h de pratique minimum (4 demie journées) vacances de février + 1restitution le 25 au soir</li> </ul>	Budget total= 1360€  Demande de subvention= 955€ <b>A valider</b> Versement 764€ et solde de 191€ sur présentation du bilan
<b>Projet « initiation au théâtre »</b>  Vivre un spectacle et initier les enfants à la pratique du théâtre	<b>ALSH les Petites Canailles</b>  12 enfants de 8 à 13 ans 4 professionnels seront formés 1 artiste conteuse, comédienne, autrice et metteuse en scène	<ul style="list-style-type: none"> <li>Laura Huselstein compagnie llot-théâtre</li> <li>Vacances d'avril 1<sup>ère</sup> semaine 4 ½ journées + une restitution commune le vendredi après-midi pour les enfants et les parents</li> </ul>	Budget total= 3850€ Demande de deux subventions= 3000€ <b>A valider 1.5 ?</b> Versement 1800€ et solde de 450€ sur présentation du bilan

PARCOURS	PUBLIC ET NB	ARTISTES INTERVENANTS et PARTENAIRES	BUDGET prévisionnel
<b>Projet « Harmonie Homme-nature ; création humaine et création végétale »</b>  Découverte du travail d'un plasticien et réalisation d'une œuvre collective + visite de l'exposition d'art contemporain	<b>Abbaye de Trizay</b> 1 classe de 25 élèves du territoire- à définir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Artiste plasticienne Isabelle Valdelièvre</li> <li>médiatrices culturelles Elodie Gilles et Marion Bourdevaire</li> </ul>	Budget total= 3647€  Demande de subvention= 1500€ <b>A valider</b> Versement 1200€ et solde de 300€ sur présentation du bilan

« souffle »			
<p><b>Projet « découverte des arts du cirque »</b></p> <p>Assister à un spectacle vivant Pratique du cirque Création d'un spectacle</p>	<p><b>Centre de loisirs du Sivos Port d'Envaux-Crazannes</b> 3 à 12 ans- 25 enfants 5 mercredis Commune de Port d'Envaux 1 intervenante artiste professionnelle 3 animateurs formés + 5 parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• P'tit tom compagnie Spectacle « je suis seul »</li> <li>• Kinta école de cirque Rêv'à bord</li> </ul>	<p>Budget total= 2500 €</p> <p>Demande de subvention= 1500€ <b>A valider</b> Versement 1300€ et solde de 200€ sur présentation du bilan</p>
<p><b>&gt; La promen'Art des mésanges</b></p> <p>Créations plastiques et fabrication d'une machine à émotions Découverte du spectacle vivant Expression orale et corporelle</p>	<p><b>&gt; ALSH les p'tites mésanges</b> 60 enfants 6-12 ans 5 animateurs formés + 5 parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bruno Soulet compagnie Coyote Minute</li> <li>• spectacle Fleur de Géant</li> </ul>	<p>Budget total = 3643€ Demande de deux subventions= 3000€ <b>A valider 1.5 ?</b> Versement 1800€ et solde de 450€ sur présentation du bilan</p>
<p><b>« Mieux se comprendre pour mieux agir »</b></p> <p>Vivre ses émotions et les comprendre Création d'une exposition sur le thème des émotions</p>	<p><b>&gt;ALSH les p'tits cœurs de Saintonge</b></p> <p>30 enfants 6 animateurs formés 50 familles touchées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emmanuelle Marquis compagnie Carré blanc sur fond bleu</li> <li>• Formation des animateurs en janvier</li> <li>• Vacances d'avril 1<sup>ère</sup> semaine 4 ½ journées + une restitution commune le vendredi après-midi pour les enfants et les parents</li> </ul>	<p>Budget total = 1740€ Demande de subvention= 1392€ <b>A valider</b> Versement 1114€ et solde de 278€ sur présentation du bilan</p>
<p><b>« L'art dans tous ses états »</b></p> <p>Découvrir en classe des œuvres d'art autour de la thématique des émotions, de la nature, de l'anatomie du corps humain Pratiques artistiques transversales</p>	<p><b>&gt;école de Nieuil les saintes</b> 25 élèves en ateliers + 112 pour le spectacle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite du musée de l'Echevinage à Saintes</li> <li>• Représentation du spectacle Grandir- cie carré blanc sur fond bleu</li> <li>• Travail plastique avec Emmanuelle Marquis</li> </ul>	<p>Budget total = 1966€ Demande de subvention= 1500€ <b>A valider</b> Versement 1300€ et solde de 200€ sur présentation du bilan</p>
<p><b>&gt; le pôle jeunesse des Fous Cavés- la Foukavette</b></p> <p>Découverte technique de l'organisation d'un</p>	<p><b>Association les Fous cavés</b> 50 jeunes du secteur jeunesse + une cinquantaine de familles</p>		<p>Budget total= 4100 €</p> <p>Demande de deux subventions= 3000€ <b>A valider 1.5 ?</b> Versement 1800€ et solde de 450€ sur</p>

festival et des différentes missions Montage du pôle jeunesse Rencontre avec des artistes Participation des jeunes au spectacle			présentation du bilan
--	--	--	-----------------------

Participation globale	<b>365 enfants et jeunes</b> <b>31 adultes formés</b> <b>200 familles concernées</b>	TOTAL SOLLICITE	<b>16 597 €</b>
-----------------------	--	-----------------	-----------------

Après présentation de ces éléments, Monsieur le Président soumet à l’approbation des membres du Conseil le tableau suivant présentant les 9 projets proposés dans le cadre de « l’appel à projet PEAC » :

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

**4. MARCHE DE TRAVAUX « RESTAURATION DE L’ESPACE PUBLIC PAR L’INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE »**

Suite au marché concernant la restauration de l’espace public par l’insertion sociale et professionnelle, trois entreprises ont répondu.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil l’analyse de la Commission d’Appel d’Offre.

*Analyse en annexe.*

Monsieur le Président propose de suivre l’avis de la Commission et de retenir l’association AI 17 pour le lot 1 et l’association Saint Fiacre pour le lot 2 pour la période du 31 janvier au 31 décembre 2022.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

**5. VOIRIE : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU 19 JANVIER 2022**

Monsieur le Président cède la parole à Sébastien Poch qui présente le bilan de la Commission Voirie du 19 janvier 2022.

***Section de fonctionnement***

Le bilan fait apparaître une demande plus importante de mise à disposition de personnel pour 2021 d’un montant de 283 068,40 € au lieu de 159 025,60 € pour l’année 2020.

***Section d’investissement***

- Aucune acquisition de matériel en 2020 et 109 920 € pour 2021 (Nieul les Saintes et Pont l’Abbé d’Arnoult).

Ces acquisitions vont faire l’objet d’une convention entre les communes et la CDC pour la mise à disposition du matériel permettant une rétrocession dans l’inventaire communal à la fin de l’amortissement de ce matériel.

- L’utilisation du marché à bon de commandes a été utilisé de manière plus importante.

Il y a eu 412 027,23 € de travaux pour 2021 contre 221 174,34 € en 2020. Les nouveaux prix de ce marché pour 2022 ont été révisés.

4.24 % d'augmentation pour les natures de travaux sans liants et 7.06 % pour les travaux avec liants.

- L'activité du service en régie facturée auprès des communes représente 58 394,16 € pour 2021 (Main d'œuvre PATA et location divers matériel) contre 49 322 € pour 2020.
- Les coûts supportés par la CDC pour l'année 2021 représente 300 344,95 € contre 254 748,97 € en 2020 soit 17.89 % d'évolution :
  - a) 14 818,88 € pour le liant dû à une augmentation de 118€ / la tonne
  - b) 30 771,10 € supplémentaires d'utilisation de brigades vertes

Un point sur l'inventaire des voies a été réalisé fin 2021. Les nouvelles demandes concernant des voies qui pourraient devenir communautaires ne pourront être prises en compte qu'une fois par an au 1er janvier de l'année suivante.

Suite à ce bilan, Monsieur le Président, conformément à la proposition de la Commission voirie, propose les tarifs Voirie applicables lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les Communes membres :

PRESTATIONS	TARIFS 2021	Proposition TARIFS 2022
Main d'œuvre à l'heure	20,20	<b>21</b>
Camion bi épandeur à l'heure	40,40	<b>41</b>
Rouleau + remorque à l'heure	7,07	<b>7</b>
Nacelle à la 1/2 journée	36,36	-
Camion nacelle à la 1/2 journée	36,36	<b>37</b>
Balayeuse à l'heure	9,09	<b>9</b>
Lame niveleuse seule à la 1/2 journée	21,21	<b>22</b>
Broyeur à la 1/2 journée	51,51	<b>53</b>
Tracteur lamier à l'heure	20,20	<b>21</b>
Lame niveleuse avec tracteur à l'heure	18,18	<b>19</b>
Tracteur avec chargeur à 1/2 journée	26,26	<b>27</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**6. POINT SUR LE PROJET DE LA GALAXIE DES PIERRES LEVEES**

Monsieur le Président cède la parole à Patrick Machefert pour faire le point sur le projet de la Galaxie des Pierres Levées, les travaux ayant débuté le 17 janvier 2022.

Une maquette de panneau de chantier positionné à côté de la base de vie a été proposée par le Syndicat de Voirie 17 et validée par le Maître d'Ouvrage.

Les accès du chantier ont été fermés au public à l'aide de barrières Héras et l'implantation de la clôture du site a été réalisée.

Le Syndicat de Voirie doit établir des chiffrages pour la fourniture des 16 pierres de la rotonde ainsi que les 5 pierres mères de l'agora.

La pose d'une plaquette sur ces 16 pierres pour une meilleure tenue dans le temps apparaît comme une meilleure solution que le gravage mais la matière de la plaquette n'a pas été tranchée.

### **La porte d'entrée**

Le Syndicat de Voirie 17 a missionné un bureau d'études pour le chiffrage de l'espace. L'habillage visuel n'est pas défini, il pourrait être réalisé par un sculpteur local ou non, répondant à une thématique et prendrait en compte l'aspect nature lié au site Échappées Nature.

### **Le belvédère**

Le prestataire actuel du Syndicat de Voirie 17 n'est pas en mesure de pouvoir assurer la réalisation pour 2022. Un autre prestataire a été contacté.

### **Pose de pierres sur le champ des mégalithes**

Il faudra compter 12 semaines de séchage pour la stabilisation du sol avant la pose des pierres. Suivant la météo, la pose pourrait s'opérer en juin. Des pierres pourraient être mises en place selon les prévisions suivantes : 70 pierres dont 50 sculptées fin juillet, 100 fin août et 180 fin septembre. L'idée de pouvoir laisser l'accès au public sur un périmètre matérialisé est envisagé. La cohabitation des visiteurs et des travaux de pose soulève la question de la responsabilité et la sécurité.

Les services du département apportent des éléments quant à la charte graphique, suite au marché lancé par le département, le prestataire retenu sera connu fin janvier. 2 dates ont été fixées pour définir et valider les propositions : le 08 février à 15h et le 1<sup>er</sup> mars à 15h.

Le choix définitif est prévu fin mars début avril. Un temps sur site doit être planifié pour évoquer la signalétique routière, piétonne et cyclable entre les sites.

Le Prochain Comité de pilotage est fixé au vendredi 25 février à 14h à la Communauté de Communes.

## **7. COMMISSION TOURISME : MODIFICATION DES MEMBRES**

Suite à la dernière commission tourisme, Marie-Noëlle Martin a souhaité intégrer cette commission.

Monsieur le Président soumet donc à l'approbation des membres du Conseil la modification suivante concernant la commission Tourisme :

Actuellement :

<b>TOURISME</b>
Président : Patrick POCH
Cathie GUIBERTEAU
Christian HILLAIRET
Sandrine LHERMENIER
Marie-Claude PELLETIER
Mikaël MOINET
Jean-Denis STAUDER
Brigitte BOURSQUOT
Stéphane MAJEAU
Sabrina GRATON
Gérard GANDAUBER
Béatrice BOISSEAU
Jean-Paul GAILLOT
Nelly BOURSQUOT

Nouvelle proposition :

TOURISME
Président : Patrick POCH
Cathie GUIBERTEAU
Christian HILLAIRET
Sandrine LHERMENIER
Marie-Claude PELLETIER
Mikaël MOINET
Jean-Denis STAUDER
Brigitte BOURSQUOT
Stéphane MAJEAU
Sabrina GRATON
Gérard GANDAUBER
Béatrice BOISSEAU
Jean-Paul GAILLOT
Nelly BOURSQUOT
Marie-Noëlle MARTIN

Monsieur le Président propose de modifier la délibération 36-2021

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **8. COMMISSION PERSONNEL : MODIFICATION DES MEMBRES**

Suite à la dernière commission personnel, Patrick Machefert a souhaité intégrer cette commission.

Monsieur le Président soumet donc à l'approbation des membres du Conseil la modification suivante concernant la commission Personnel :

Actuellement :

PERSONNEL
Présidente : Lyliane SIGNAT
Cathie GUIBERTEAU
Monique RIVIERE
Jacky MICHAUD
Jean-Claude GRENON
David RAFFE

Nouvelle proposition :

PERSONNEL
Présidente : Lyliane SIGNAT
Cathie GUIBERTEAU
Monique RIVIERE
Jacky MICHAUD
Jean-Claude GRENON
David RAFFE



Patrick MACHEFERT

Monsieur le Président propose de modifier la délibération 32-2021

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**9. SUBVENTION ASSOCIATIONS**

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de la compétence « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » à titre d'avance sur le montant 2022 qui sera définitivement arrêté au moment du vote du budget :

- Association Les P'tits Cœurs de Saintonge : Solde 2021 : 25 000 € - Avance 2022 : 53 000 €
- ALSH Les Petites Mésanges (Sainte-Radegonde) : 30 000 €
- Association Tom Pouce : 18 000 €
- Association Familles Rurales - ALSH Les P'tites Canailles : 9 294.57 €
- La Tribu de Nava : 5 438.68 €
- Do l'Enfant Dom : 12 000 €
- Solcanpo : 392.40 €

Monsieur le Président rappelle qu'un bilan annuel est demandé à chaque structure et qu'une rencontre avec chacune est organisée à l'issue de laquelle les montants sont arrêtés.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**10. JEUNESSE : TARIFICATION ET REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'équipe de direction du Secteur Jeunesse propose d'appliquer les tarifs identiques à 2021 pour l'année 2022 :

TARIFICATION SECTEUR JEUNESSE					
	Tarif unique	QF* 1 de 0€ à 760€	QF* 2 de 761€ à + de 1000€	Non allocataire CAF (ex : MSA)	HORS CDC
DROIT D'ACCES AU SERVICE					
Annuel et par famille		5,10 €	5,20 €	5,30 €	5,50 €
De septembre à décembre et par famille		3,10 €	3,20 €	3,30 €	3,50 €
ACTIVITES					
En 1/2 journée sans activités payantes	2 €				
En 1/2 journée avec activités payantes	3 €				
Avec repas	5 €				
Spécifiques (Laser-game, karting...)	10 €				

STAGES					
1/2 journée	5 €				
SOIREES					
Sans repas avec ou sans activités payantes	2 €				
Avec repas sans activités payantes	4 €				
Avec repas avec activités payantes	6 €				
JOURNEES					
Festivals, visites, sorties	5 €				
Parcs d'attractions		10 €	15 €	20 €	25 €
SUPPLEMENTS**					
Supplément 1	2 €				
Supplément 2	3 €				
supplément 3	5 €				
SEJOURS (à partir de 6 jours)					
Vacances scolaires (été, printemps, tousaint)		160 €	200 €	240 €	280 €
Raid Mob		250 €	300 €	350 €	400 €
MINI SEJOURS (jusqu'à 5 jours)					
Raid Mob (2 à 3 jours)		140 €	170 €	200 €	230 €
Autres		70 €	100 €	130 €	160 €
SEJOUR HIVER (à partir de 6 jours- ski et autres)					
QF1 de 0€ à 300€	200,00 €				
QF2 de 301€ à 500€	225,00 €				
QF3 de 501€ à 760€	250,00 €				
QF4 de 761€ à 1000€	275,00 €				
QF5 + de 1000€	300,00 €				
Non allocataire	350,00 €				
Hors CDC	400,00 €				

\* QF = Quotient Familial

\*\*Déterminé suivant le niveau de prestation proposé

#### SORTIES FAMILLES type parc d'attraction/ visite

adultes		8 €	8€20	8€30	8€50
enfant		5 €	5€20	5€30	5€50

#### SORTIES FAMILLES sur le territoire, visites, festival

adultes		2 €	2€20	2€30	2€50
enfant		1 €	1€20	1€30	1€50

Monsieur le Président soumet également à l'approbation des membres du Conseil le règlement intérieur actualisé et fourni en annexe du « dossier membre ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Stéphane Gomez, Chargé de Coopération Territoriale Globale (CTG), précise que le spectacle « Plein les Mirettes » continue au sein des écoles primaires du territoire. En 2021, cette action a concerné 1 800 élèves, le retour des enseignants est toujours très positif.

Il tient à rappeler qu'il y a une véritable collaboration entre le Secteur Jeunesse et le collège mais aussi avec la Maison Familiale et Rurale de Pont l'Abbé d'Arnoult et tous les acteurs de la Petite Enfance.

En lien avec le tourisme, une réflexion est en cours sur une action qui pourrait être envisagée en lien avec le parcours Pierre Loti.

Enfin, il informe les membres du Conseil Communautaire qu'un dossier de candidature a été déposé pour une nouvelle prestation proposée par les Caisses d'Allocations Familiales, la Prestation Jeunes (PS Jeunes).

Cette prestation de service a pour objectif de faire évoluer et de développer l'offre proposée aux jeunes en termes d'accompagnement et d'activités. Le principe repose sur le financement d'animateurs qualifiés développant des projets innovants et adaptés aux aspirations des adolescents.

## **11. CRER : CONVENTION DE PARTENARIAT**

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME a souhaité déployer sur l'ensemble du territoire régional un réseau de Plateformes, échelon local du Service public de la performance énergétique de l'habitat. Ce service public porté pour l'année 2021 par la Région Nouvelle Aquitaine sur notre CDC est arrivé à son terme.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine a été lancé afin de poursuivre le service mis en place en 2021 avec le Centre Régional Energies Renouvelables (CRER).

En collaboration avec La Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, porteuse du projet, la plateforme de rénovation énergétique "Saintonge Habitat Energie" a été créée pour l'année 2022.

Cette plateforme de rénovation énergétique dont les missions ont été confiées au CRER après validation Régionale, nécessite une convention avec la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole que vous trouverez en annexe.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

*Convention de partenariat en annexe.*

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **12. FREDON : ADHESION 2022**

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17), qui a changé de nom en 2020 pour devenir la FREDON 17 (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et son Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) mènent des actions continues et régulières de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

La cotisation de 3037,40 € proposée par la FREDON ne prend pas en compte la diminution de la part des communes du périmètre du SMCA, structure à laquelle notre collectivité a transféré la compétence pour l'action contre les nuisibles.

La part d'adhésion des communes intégrées dans le périmètre du SMCA devrait être de 20% correspondant aux actions autres que celles des nuisibles.

Suite à ces nouveaux éléments exposés par Monsieur le Président, il propose de reporter la décision de signer la convention.

## REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL

### **13. INITIATIVE CHARENTE MARITIME : COTISATION 2022**

Pour rappel, L'association « Initiative Charente-Maritime » a été créée en 1997 sous l'impulsion du Conseil Général de la Charente-Maritime.

Son action, en faveur des créateurs/repreneurs d'entreprises, regroupe plus de 80 partenaires économiques locaux : collectivités, entreprises, banques, organismes professionnels et consulaires.

L'objectif est de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois sur le Département de la Charente-Maritime par l'octroi d'une aide financière, technique et humaine aux porteurs de projet.

Charente-Maritime Initiative est membre du premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des entreprises : INITIATIVE FRANCE.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de la convention avec l'association « Initiative Charente-Maritime » pour la somme de 2 500 €.

## ADOpte A L'UNANIMITE

### **14. PERSONNEL : CREATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF – GERANTE POSTALE A 20.5/35EME**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'agent en charge de l'agence postale de Trizay a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain. Cet agent était affecté sur un emploi à temps non complet (20.5/35<sup>ème</sup>)

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Le Président**, rappelle à l'Assemblée délibérante :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer un poste permanent de gérant(e) postal(e) ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps non complet (20.5 heures hebdomadaires), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.
- de créer cet emploi au tableau des effectifs
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : assurer les services postaux, les services financiers et les prestations associées d'une agence postale

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**15. FINANCES : AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET**

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Président expose la demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 :

Les dépenses réelles d'investissement du budget 2021 de la Communauté de Communes, hors crédits inscrits au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées, et hors restes à réaliser, s'élèvent à la somme de : **1 479 710.59 €**.

Le Conseil Communautaire a donc possibilité d'autoriser son Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **369 927.65 €**.

La demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement est la suivante :

<b>Opérations</b>	<b>Désignation</b>	<b>Crédits ouverts en 2021 (BP + DM)</b>	<b>25% maximum</b>	<b>Montant autorisé avant vote du budget</b>
22	VOIRIE	126 000.00	31 500.00	31 000.00
42	MAISON DES RIVIERES	143 700.00	35 925.00	35 000.00
61	VOIRIE LA VALLEE	62 000.00	15 500.00	15 000.00
98	TOURISME	11 250.00	2 812.50	2 500.00
99	FRANCE SERVICES	30 910.00	7 727.50	7 500.00
	<b>Total Général</b>	<b>373 860.00</b>	<b>93 465.00</b>	<b>91 000.00</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- **Urbanisme**

Le service urbanisme doit faire face à un accroissement sans précédent de son activité avec une hausse de plus de 20 % constatée sur le nombre de dossiers d'urbanisme instruits.

Par ailleurs, les Maires ont de plus en plus besoin des conseils prodigués par les instructeurs et cette activité de conseil ne va pas sans nuire à l'activité d'instruction.

Cette situation a obligé la Communauté de Communes à recruter un quatrième agent dont le statut en contrat aidé PEC vient de s'achever et nécessite une stagiairisation de l'agent concerné.

Face à cette montée des coûts de ce service et afin de maintenir l'équilibre des finances de la Communauté de Communes, le Président demande aux délégués qu'un prélèvement de 40 000 euros soit pratiqué sur l'enveloppe consacrée à la voirie.

Cette demande s'établit dans un contexte favorable aux communes avec la perception de la taxe d'aménagement qui n'a jamais été aussi élevée et qui est entièrement perçue par les communes alors qu'une quote-part pourrait revenir à la Communauté de Communes.

Cette demande a fait l'objet d'un examen lors de la Conférence des Maires et ceux-ci, à l'unanimité, ont accepté ce prélèvement.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

- Défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Président propose la motion suivante :

Les élus de la Communauté de Communes de Coeur de Saintonge regrettent le système de défense extérieure contre l'incendie qui est proposé et qu'ils considèrent comme inadapté pour les communes rurales.

Ce système qui prévoit l'installation de citernes-incendie disséminées dans la campagne porte grandement atteinte à l'environnement qui se trouve impacté par ces citernes aussi disgracieuses que fragiles car ayant une durée de vie limitée.

Ce système engendre des coûts énormes pour la collectivité et va à terme compromettre l'accès au soutien financier de l'État et du Département pour les autres projets communaux.

Par ailleurs, l'implantation de telles citernes oblige à des acquisitions foncières peu compatibles avec le maintien des terres agricoles dont les exploitants ne veulent pas se séparer.

En conséquence, les élus de la Communauté de Communes Coeur de Saintonge demandent à ce que soient analysées d'autres solutions alternatives et notamment l'acquisition de matériel adapté pour les centres de secours qui coûterait bien moins cher et serait bien moins impactant pour l'environnement.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### 16. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h10.

Fait à Saint-Porchaire, le 26 janvier 2022

Le Président



COEUR DE SAINTONGE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sylvain BARREAUD